



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 14 juin 2018

n° 104-18 C

Objet : *RD - Avis sur le Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public de la Savoie*

- date de convocation le 08 juin 2018
- nombre de conseillers en exercice : 81

L'an deux mille dix-huit, le jeudi quatorze juin à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 61

Aillon-le-Jeune	Christian Gogny
Aillon-le-Vieux	Pierre Gerard
Arith	David Dubonnet
Barberaz	Catherine Chappuis
Barby	Anne Manipoud - Alain Thieffenat
Bassens	Jean-Luc Berthalay
Bellecombe-en-Bauges	Julien Donzel
Challes-les-Eaux	Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Nathalie Colin-Cocchi - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux - Xavier Dullin - Mustapha Hamadi - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Sylvie Koska - Françoise Marchand - Dominique Mornand - Christian Papegay - Pierre Perez - Benoît Perrotton - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier - Walter Sartori
Chambéry	Jean-Pierre Beguin - Florence Vallin-Balas
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Denis Callewaert - Pascal Mithieux - Anne Routin - Sylvie Vuillermet
La Ravoire	Frédéric Bret - Marc Chauvin - Jean-Michel Picot - Françoise Van Wetter
La Thuile	
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	Albert Darvey
Montagnole	
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Jérôme Esquevin
Vérel-Pragondran	
Vimines	Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 13

de Céline Barniaudy à Alain Thieffenat - de Suzanne Boucher à Lionel Mithieux - de Philippe Dubonnet à Louis Caille - de Henri Dupassieux à Françoise Marchand - de Marie-José Dussauge à Christine Dioux - de Michel Dyen à Xavier Dullin - de Yvette Fetaz à David Dubonnet - de Bernadette Laclais à Jean-Benoît Cerino - de Claudette Levrot-Virot à Jean-Pierre Ruffier - de Dominique Saint-Pierre à Mustapha Hamadi - de Bruno Stellian à Brigitte Bochaton - de Alexandra Turnar à Aloïs Chassot - de Jean-Maurice Venturini à Jean-Marc Léoutre

- conseillers excusés : 7

François Blanc - Stéphane Bochet - Jean-Pierre Coendoz - Daniel Grosjean - Dominique Pommat - Patrick Roulet - Philippe Trepier

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 14 juin 2018

délibération n° 104-18 C

objet **RD - Avis sur le Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public de la Savoie**

Aloïs Chassot, conseiller délégué chargé de l'économie numérique et du territoire connecté, indique qu'à travers le vote de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), et en lien avec la politique d'égalité des territoires, le Gouvernement a souhaité renforcer l'accessibilité des services au public afin de mieux répondre aux besoins des usagers dont certains éprouvent des difficultés à accéder aux services au public, qu'ils soient publics ou privés.

La loi prévoit l'élaboration de schémas départementaux d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP) sous le pilotage conjoint de l'Etat et du Département, tout en associant Communautés de communes et d'agglomération.

Ce document, établi pour une durée de six ans, présente un caractère stratégique au niveau départemental, mais n'est ni opposable ni prescriptif.

En Savoie, depuis 2016, l'élaboration du SDAASP a fait l'objet d'un important travail de concertation entre les opérateurs de services, les acteurs locaux et les collectivités.

Établi à partir d'un diagnostic partagé de la situation et des enjeux savoyards, le schéma a permis d'identifier et de hiérarchiser les services réellement essentiels du point de vue des habitants, de repérer les principales carences en matière de présence et d'accessibilité de ces services (analyse territoriale) et de proposer des solutions qui permettront d'apporter des réponses à ces manques identifiés, dans un contexte de rationalisation de la présence physique des services publics et privés.

Il couvre ainsi un large champ d'intervention dans l'objectif d'apporter aux usagers des réponses adaptées et concrètes pour améliorer l'accessibilité de nombreux services du quotidien.

Pour autant, s'agissant d'un schéma de portée départementale, le choix a été fait, dans un souci d'efficacité, de privilégier les enjeux dont le diagnostic a montré qu'ils concernaient le territoire départemental de manière homogène et pouvaient être travaillé collectivement à cette échelle.

De la même façon, le SDAASP n'a pas vocation à traiter de politiques faisant déjà l'objet de stratégies spécifiques, de règles nationales, de schémas départementaux, de dispositifs spécifiques... ou pour lesquelles les capacités d'agir des acteurs locaux sont réduites.

Les orientations du schéma savoyard ont été précisées pour s'adapter au contexte local et montagnard :

- Mailler le territoire en lieux d'accueil physique prenant en considération notamment les différents lieux d'accueil du public et les Maisons des services au public qui ont désormais un rôle central, les lieux de médiation numérique, les partenariats à développer sur le terrain, mais également l'accès à la santé, les services marchands, le transport...
- Assurer la continuité et la complémentarité entre l'accès physique et numérique en accompagnant les usagers, les professionnels, les collectivités et les opérateurs vers les nouveaux enjeux du numérique et une nécessaire maîtrise. Ces questions prennent en considération le déploiement et la qualité des réseaux haut débit et de téléphonie mobile.
- Porter une dynamique départementale sur la question des services au public en installant une gouvernance spécifique qui s'appuiera sur les échanges et les partenariats, ainsi que le suivi sur l'ensemble du territoire et la spécificité montagnarde.

Les différents organismes et institutions associés lors de l'élaboration du schéma participeront à sa mise en œuvre, en tant que partenaires ou maîtres d'ouvrage d'actions.

Le schéma est proposé pour avis à la Communauté d'agglomération.

Vu la loi n° 2015- 991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), et notamment son article 98,

Vu l'avis du Comité des maires du 31 mai 2018,

Le Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : émet un avis favorable au projet de Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer les documents à intervenir.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 104-18 C

Objet de l'acte : RD - Avis sur le Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public de la Savoie

Thème Préfecture : 8 - Domaines de compétences par thèmes 2 - Aide sociale

Date de l'acte : 14 juin 2018

Annexe : sdaasp;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20180614-lmc1H20964H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H20964H1

Date de transmission en Préfecture : 25 juin 2018

Date de réception en Préfecture : 25 juin 2018